

Département de la Haute-Saône
COMMUNE DE FAVERNEY

2019

**MISE EN COMPTABILITE DU PLU
APPROUVEE PAR DELIBERATION
EN DATE DU 28 FEVRIER 2019**

Le Maire
Daniel GEORGES



**MODIFICATION DU REGLEMENT ECRIT
DU PLU DE FAVERNEY**

MODIFICATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE UB:

CARACTERE DE LA ZONE

Reprendre l'article actuel et ajouté :

« Cette zone comporte un secteur UBec (Urbanisée pour Equipements Collectifs). Cette zone urbaine d'extension du centre est appelée à se réorganiser.

Sont autorisées, sans conditions particulières, les constructions, ou opérations d'ensemble, affectées essentiellement aux services publics ou privés ».

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE LA HAUTE-SAONE

0 5 MARS 2019

ARRIVEE
Exécutoire le 05/03/2019